



DROIT DU TRAVAIL

La prescription des actions en droit du travail

Objectif

Si la réforme du 17 juin 2008 est venue mettre en place un régime commun, simplifié et raisonnable, passant la prescription de trente ans à cinq ans, le législateur a multiplié en droit du travail, depuis la loi du 14 juin 2013, les dispositions spécifiques empilant les prescriptions annuelle, biennale, triennale ou quinquennale avec certains points de départ fixes et d'autres glissants. Confrontée à la difficile articulation des textes, la Cour de cassation a proposé des lignes directrices, en 2021, toujours en perfectionnement, sur la durée, le point de départ et l'interruption. On compte plus de 70 arrêts rendus dans tous les domaines, de la requalification des contrats à la protection sociale complémentaire. L'objectif de la formation est de maîtriser l'ensemble de ces points et anticiper les questions à venir.

Thèmes abordés

Durée de la prescription ; principe : la nature de la créance ; créances salariales ; créances non-salariales liées à l'exécution du contrat de travail ; créances liées à la rupture du contrat de travail ; les exceptions ; délais de forclusion ; régime de la prescription ; la prescription acquise.

Programme détaillé

14h00 - 16h00

I. Faire le point sur la durée de la prescription

A. Raisonnement par nature de créance

- Créances salariales
- Créances liées à l'exécution
- Créances liées à la rupture du contrat de travail

B. Faire le point sur les exceptions

- Les exceptions liées à l'objet ou au fondement de la demande
- Délais de forclusion en relations collectives et individuelles

16h00 - 16h15

Pause

16h15 - 18h00

II. Connaître le régime de la prescription

A. Faire le point sur l'acquisition de la prescription

- Point de départ
- Interruption du délai (avant/après la réforme de 2016)
- Suspension du délai
- Délai butoir
- Aménagement conventionnel
- Assiette de la demande

B. Faire le point sur la prescription acquise

- L'opposabilité de l'exception de prescription
- La renonciation de l'exception de prescription



Conférence animée par

Yannick Pagnerre

Professeur agrégé
Université d'Evry - Val d'Essonne

Tarif : 430 €



Date

25 mars 2026
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée

6 heures *

* 4 heures de webconférence
en direct + 2 heures facultatives
de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes,



Niveau 3

Avancé : spécialistes et
praticiens expérimentés



Lieu

Paris ou à distance

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





DROIT DU TRAVAIL

La prescription des actions en droit du travail

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **430€ TTC**

Date : **le 25 mars 2026 de 14h00 à 18h00**

Je choisis de suivre la formation : ☐ **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
☐ **en présentiel** : 3 rue de Nesle 75006 Paris

☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

